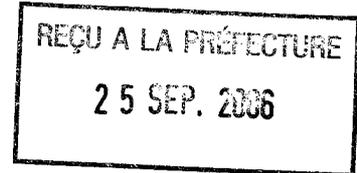


# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP *Sc/82-06*  
Séance du 22 SEP. 2006



## CREATION DE SERVITUDE A SAINTE-CROIX-AUX-MINES

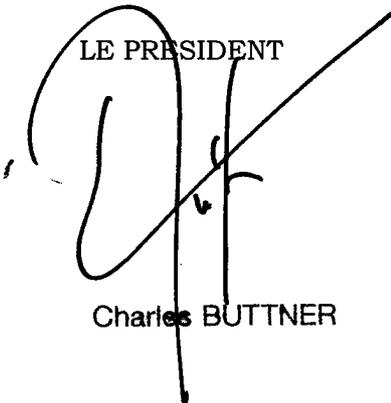
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3<sup>e</sup>/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise la signature de l'acte portant constitution de servitude à titre gratuit au profit de la commune de SAINTE-CROIX-AUX-MINES, dans le cadre de l'implantation d'une canalisation d'assainissement souterraine sous la piste cyclable.



LE PRÉSIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions